

AVIS

DE DÉPLACEMENT INTRACOMMUNAL D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT SUR LA COMMUNE DE LANNEMEZAN

.....

Loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures
(article 70)
Décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés
(article 13)

Par décision du 10 mars 2025, le Maire de la commune de Lannemezan a autorisé le déplacement intracommunal du débit de tabac ordinaire permanent n° 6500171B, du 55, rue Gambetta au 15, rue du Maréchal Juin, à Lannemezan.

Ce déplacement est effectif à compter du 27 juin 2025.

Fait à Toulouse, le 02 juillet 2025,

le Directeur régional des douanes et droits indirects
P/O la cheffe du bureau de Portet-sur-Garonne

P/O l'adjoint

